



Communiqué de presse
13 septembre 2019

Sécheresse historique sur la métropole

Restriction de la consommation d'eau du robinet pour les nourrissons de moins de 6 mois

Un arrêté préfectoral, pris en octobre 2012, recommande, pour les nourrissons de moins de 6 mois, une restriction de l'utilisation d'eau potable à des fins alimentaires, dès qu'elle présente une teneur en perchlorates supérieure à 4 microgrammes par litre.

Sur le territoire de la Métropole Européenne de Lille, ce seuil n'a jusqu'à présent pas été atteint. Néanmoins, trois années de sécheresse consécutives ont conduit à un abaissement historique du niveau des nappes phréatiques. Devant cette situation, les différents acteurs du service de l'eau de la Métropole Européenne de Lille ont mis en œuvre, dès le mois de janvier 2019, des actions visant à sécuriser la ressource via, notamment, une diversification des sources d'approvisionnement.

Le territoire métropolitain ayant de nouveau connu un été sec et chaud avec des consommations d'eau élevées, la MEL a décidé de mobiliser des forages situés au sud de la métropole pour lesquels la présence de traces de perchlorates est identifiée. A partir de cette date, une eau dont la teneur dépasse le seuil de recommandation de 4 microgrammes par litre pourrait être distribuée sur les communes de la MEL.

Ainsi, à compter du mardi 17 septembre 2019, la Métropole Européenne de Lille, autorité organisatrice de l'eau en lien avec les services de l'Etat et l'Agence Régionale de Santé, recommande en application du principe de précaution, une restriction de la consommation d'eau du robinet à des fins alimentaires pour les nourrissons de moins de 6 mois (consommation d'eau dans les biberons). Cette recommandation porte sur 74 des 90 communes que compte la métropole.

Ne sont pas concernées :

- Aubers, Bois-Grenier, Erquinghem-Lys, Escobecques, Fromelles, Hantay, Herlies, Illies, La Bassée, Le Maisnil, Marquillies, Radinghem-en-Weppes, Sainghin-en-Weppes, Salomé, Wicres alimentées exclusivement par le champ captant d'Illies Marquillies
- Bouvines alimentée exclusivement par le champ captant du Pévèle

« Pour garantir la santé et la sécurité des métropolitains, la MEL applique le principe de précaution. Il n'y a pas lieu de s'inquiéter plus que de mesure mais il est nécessaire de protéger les nourrissons dans cette période particulière », déclare Alain Detournay, Vice-Président en charge de l'eau à la Métropole Européenne de Lille.

L'origine des perchlorates

Les perchlorates ont été identifiés dans l'eau du robinet de plusieurs régions françaises dès 2011. L'hypothèse principale, compte-tenu du passé historique de la région, est que cette présence de perchlorates provienne des nombreuses munitions tirées lors de la Première Guerre mondiale. Les perchlorates se sont infiltrés dans le sol et sont aujourd'hui présents dans certaines nappes phréatiques. C'est le cas pour le secteur sud de la nappe de la Craie qui alimente la métropole.

Application du principe de précaution

Les restrictions d'usage décidées sont liées à l'application d'un principe de précaution. Elles ne concernent que les consommations alimentaires d'eau pour les nourrissons de moins de 6 mois.

Il est possible, sans aucun risque, de se laver les dents, prendre une douche, faire la vaisselle de toute la famille (y compris laver les biberons), laver le linge, etc. L'eau reste potable, les perchlorates ne faisant pas partie des paramètres réglementaires définissant la potabilité de l'eau.

La durée de cette recommandation de restriction de consommation pour les nourrissons de moins de 6 mois dépendra de la recharge des nappes phréatiques. A ce jour, les prévisions météorologiques pour les prochains jours annoncent une pluviométrie faible. La Métropole Européenne de Lille communiquera sur la levée de cette restriction.

Les communes et les distributeurs d'eau (iléo et Noréade) ont été informés de cette recommandation. Pour toute question, les métropolitains sont invités à contacter leur distributeur d'eau.

Centre clientèle iléo : 09 69 32 22 12

Centre clientèle Noréade de Pecquencourt : 03 27 99 80 00 et de La Gorgue : 03 28 43 89 20

Pour rappel, l'eau du robinet demeure le produit alimentaire le plus contrôlé en France.

À propos de la MEL

Au service des 90 communes qui la composent, la [Métropole Européenne de Lille](#) agit au quotidien pour 1,2 million d'habitants. Elle est compétente dans les domaines essentiels suivants : transport, logement, économie, espace public et voirie, aménagement et urbanisme, politique de la ville, eau, assainissement, déchets ménagers, accessibilité handicap, nature et cadre de vie, culture, sport, tourisme, crématoriums. Le Conseil de la Métropole, présidé par Damien Castelain depuis le 18 avril 2014, est composé de 184 membres élus au suffrage universel direct pour 6 ans.

www.lillemetropole.fr  @MEL_Lille  @melcommunity

Contacts presse :

Métropole Européenne de Lille
Emilie Green-Leduc / Clarisse Neveu
T : 03 20 21 26 60 / 03 20 21 65 88
M : eleduc@lillemetropole.fr

Préfecture du Nord
T 03 20 30 52 50
M Pref-communication@nord.gouv.fr

Agence Régionale de Santé
T 03 62 72 77 00